

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 janvier 2022**  
~~~~~

**CRÉATION D'UN ATELIER RELAIS POUR ARTISTES CÉRAMISTES À SAINT-JEAN-DE-FOS**  
**ACQUISITION DE LA PARCELLE PROVISOIREMENT CADASTRÉE**  
**B I 28P SIS 13 RUE GASTON BRES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 janvier 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 janvier 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Véronique NEIL, Mme Monique GIBERT, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALY - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Absents

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 46	Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et notamment sa compétence supplémentaire « Soutien à la filière des métiers d'art et en particulier la céramique, présente sur le territoire intercommunal » ; VU le projet de territoire intercommunal 2016 – 2025, de la Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération N°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 et actualisé par délibération n°2510 du 22 mars 2021 pour la période 2021-2027 ;

CONSIDERANT que le projet de territoire « Vallée 3D » de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et plus particulièrement son objectif n°14 porte l'ambition d'« expérimenter, innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21ème siècle »,

CONSIDERANT que cet objectif se traduit notamment par l'engagement de la Communauté de communes à soutenir l'innovation et la valorisation des métiers d'art, par la création d'ateliers relais, entre autres,

CONSIDERANT que dans ce contexte, la Communauté de communes a été informée de la mise en vente sur la commune de Saint-Jean-de-Fos d'une remise agricole sise 13 Rue Gaston BRES, d'une superficie de 191 m<sup>2</sup>, provisoirement cadastrée B I 28p et faisant partie d'un ensemble immobilier plus grand actuellement en cours de division,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien par la Communauté de communes permettra la création d'un atelier relais pour artistes céramistes contribuant ainsi à la valorisation de cette filière sur le village et l'accompagnement à l'installation d'artisans de métiers d'art en cohérence avec le projet de territoire,

CONSIDERANT que le bien est proposé au prix de 77 000 Euros (soit 403 Euros/m<sup>2</sup>),

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,**

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition foncière de la parcelle provisoirement cadastrée B128p sise 13 Rue Gaston BRES, d'une superficie de 191 m<sup>2</sup> pour un montant total de 77 000 € (hors frais) ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2774  
Publication le 25/01/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 25/01/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220124-5687-DE

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



# Commune de Saint-Jean-de-Fos

## SITUATION DE LA PARCELLE B128p



-  Parcelle B128
-  Musée Argileum
-  Lot b
-  Contour parcellaire

